

SÉANCE DU 29 JANVIER 2014

L'An deux mil quatorze, le vingt neuf janvier, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur Gérard MARTINEAU, Maire.

Date de convocation : 20 janvier 2014
Date d'affichage : 20 janvier 2014
Nombre de conseillers en exercice 13
présents 13
votants 13

Étaient présents : Mesdames BEZAULT, DECAUX, SAUSSEREAU et TERRENERE.
Messieurs BOURSE, CHESNEAU, DESJONQUERES, DUTHOO, HÉROUX, LENS, TARTARET et ROBERT formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent DESJONQUERES est élu secrétaire de séance.

- Approbation du compte rendu de conseil municipal, en date du 18 décembre 2013.

I – ASSAINISSEMENT : APPROBATION DU DOSSIER D'AVANT-PROJET DE LA STATION D'ÉPURATION DU BOURG

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal présents que la Commune souhaite réaliser une extension de la capacité nominale de traitement de la station d'épuration arrêtée à 1 500 E.H. (Equivalent Habitant)

Cette extension doit être réalisée sur un nouveau site de traitement éloigné du bourg, ce qui permettra une épuration plus performante avec déphosphatation, réutilisation des eaux usées en irrigation sur saulaie et une meilleure gestion des boues avec lits plantés de roseaux.

Le choix du nouveau site de traitement est porté sur la parcelle n° 8 section ZI, lieu-dit "La Cressonnière"

LES TRAVAUX PROJÉTÉS COMPRENNENT :

Sur le site actuel de la station du Chêne :

- La construction d'un poste de refoulement des eaux usées vers le nouveau site de traitement situé lieu-dit "La Cressonnière" ;
- La réalisation d'une conduite de refoulement Ø 140 mm d'une longueur de 1 515 ml.

LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE STATION D'ÉPURATION DE 1500 ÉQUIVALENT/HABITANT AVEC :

- L'aménagement d'un chemin empierré sur 350ml pour l'accès à la nouvelle station ;
- pré-traitement type tamis rotatif,
- un bassin d'aération avec passerelle d'un volume de 300 m³, 3 turbines et un agitateur,
- un clarificateur d'un volume de 160 m³ avec pont racleur intégral, (compris stockage des eaux parasites)
- la réalisation des postes annexes, puits à boues, recirculation, collecteurs...,
- une déphosphatation avec stockage de 10 m³,
- un local technique d'exploitation,
- une filière boues plantée de roseaux sur 1 100 m³ avec 8 lits,
- la réalisation d'une saulaie et d'un rejet,
- une Auto surveillance avec débit entrée, sortie et extraction boues,
- les essais réglages et mise en service.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à la somme de 1 300 000.00 € HT, soit 1 560 000.00 € T.T.C. dont la T.V.A. 20 % : 260 000.00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- APPROUVE l'Avant-projet présenté pour un montant de 1 300 000.00 € H.T., soit 1 560 000.00 € T.T.C.
- APPROUVE le dossier Avant-projet présenté,
- SOLLICITE auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne l'obtention d'une aide financière sur le prochain programme subventionné pour la réalisation de ces travaux,
- DÉCIDE de lancer la consultation des travaux en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics pour une procédure adaptée ;
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer le présent dossier et tous documents à intervenir s'y rapportant.

DEMANDE DE PRÊT A TAUX ZÉRO

Monsieur MARTINEAU indique d'autre part, que l'Agence de l'eau Loire-Bretagne offre la possibilité de financer ce type de projet par un prêt à taux zéro, pour une durée de 15 ans.

De ce fait, et après en avoir délibéré, le conseil municipal sollicite auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, un prêt à taux zéro, pour le montant des travaux évoqués, ci-dessus, pour une durée de 15 ans.

II – PROJETS D'INVESTISSEMENTS 2014

Monsieur le Maire propose que les budgets primitifs du budget général ainsi que des services annexes de l'assainissement et de l'eau potable soient votés avant le renouvellement de l'équipe municipale. Les projets d'investissement les plus récurrents seront donc inscrits, tels que la voirie et le cimetière, l'enfouissement des réseaux, divers travaux de l'école, etc.

III – INSTALLATION D'UN CONTAINER A VERRE DANS LE HAMEAU DE L'ENCLOÎTRE

Monsieur le Maire expose que Monsieur Patrick ROQUE accepte de céder le terrain pour l'installation d'un container à verre ainsi qu'un emplacement de stationnement dans le hameau de l'Enclôître.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte en contrepartie, de créer un raccordement au tout-à-l'égout pour la propriété de Montifray appartenant à M. Patrick ROQUE.

IV – PARTICIPATION AU FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PRIVÉES

Monsieur MARTINEAU donne lecture d'un courrier de la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique de Tours nous rappelant la législation définissant la participation des communes aux frais de fonctionnement des établissements primaires par la Loi Carle du 28 octobre 2009. Cette loi rappelle que, parce que les écoles privées sont associées au service public de l'Etat répondant à un besoin scolaire reconnu, les communes doivent participer au fonctionnement des écoles privées à hauteur de ce que leur coûterait un enfant s'il était scolarisé dans une école publique. La Direction Diocésaine a décidé d'entamer une demande de recouvrement du forfait communal, sur le fondement de cette loi. Une demande de participation accompagnée de la liste des élèves de notre commune et scolarisés dans les établissements privés du département, devrait nous parvenir prochainement.

Les membres du conseil municipal prennent note de cette information. Monsieur MARTINEAU tient à rappeler que la Commune a investi substantiellement dans les bâtiments scolaires, et dans l'achat de matériel.

V – RECHERCHE DE TERRAIN PRIVÉ POUR MICRO-FERME

Monsieur MARTINEAU donne lecture d'un courrier de deux personnes à la recherche de terrains (de 2 à 5 ha environ) pour la création d'une micro ferme à vocation de production maraîchère biologique et de conservation de races anciennes d'élevage.

Les membres du Conseil Municipal regrettent de ne pas avoir de terrain à vocation agricole à proposer.

VI – ADHÉSION A L'ASSOCIATION " MAISONS PAYSANNES DE FRANCE"

M. le Maire fait part d'une proposition d'adhésion à l'association "Maisons Paysannes de France". Celle-ci a pour but la sauvegarde de l'architecture de pays et la défense du cadre de vie rural.

Après délibération, le Conseil, à l'unanimité émet un avis favorable à l'adhésion à l'association " Maisons Paysannes de France" pour la somme de 58 euros, annuellement. Ce montant sera dorénavant prévu lors du vote du budget primitif.

VII - QUESTIONS DIVERSES

COURRIER DE L'ASSOCIATION "BONJOUR LA RECRÉ"

Monsieur MARTINEAU donne lecture d'un courrier des membres de l'Association "Bonjour la Récré" nous informant des difficultés de gestion du Centre de Loisirs et déclarant démissionner en juin prochain.

Monsieur le Maire rappelle que cette compétence appartient désormais à la Communauté de Communes, et que M. JABLY, Coordonnateur nouvellement recruté, prendra contact avec les responsables afin de faire un point précis sur le fonctionnement de l'A.L.S.H., et des problèmes rencontrés par l'Association.

POUR INFORMATION

☞ Remerciement de l'attribution d'une subvention de l'Association pour le Mémorial d'Indre et Loire, des combattants tombés en Afrique du Nord.

☞ Vœux de l'Association de l'Atelier de la Choisille

☞ La prochaine réunion de Conseil municipal aura lieu le mercredi 26 février 2014.

Clôture de la séance à 21 h 15

Affiché le 25 Février 2014